

Messieurs et cher Confiance,

De mon côté, il y aura neuf semaines, que notre note est fermée; le peuple ennuie. C'est une vacance trop longue, un effet, et je ne puis qu'en exprimer mon déplaisir.

Celle était la lettre que je vous écrivais. Je cherchais à deviner quel pouvait être la cause du retard. Je raisonnais que ce ne fut la maladie, lorsque votre lettre me vint m'expliquer que vous n'avez rien voulu qu'il en fut ainsi. Cela me contrainc à vos reproches. Je m'excuse par la dernière, d'un retard de ce genre. Si vous continuez, on ne saura plus à quel point s'arrêter dans vos constitutions.

J'ai aussi appris deux choses avec regret, 1^o que vous aviez envoyé, sans autorisation de l'évêque, un frère à Potogans prêtre, 2^o que vous vous soyez avisé en même temps d'avoir un noviciat de sœurs, sans en avoir même dit un mot. Je n'aurais pas voulu voir ces bruits qui avaient circulé à ce sujet. Il m'a fallu en avoir la preuve sous les yeux.

Après ce préambule qui ne fait pas une parole pour insinuation, mais qu'il m'a paru nécessaire d'établir, j'en viens au point de votre lettre le plus important, quoique vous le fassiez venir comme par occasion. C'est celui où vous dites que vous ne pourriez accepter le deed de la Terre de M. G. du lac tel qu'il est. Pourquoi? vous ne le dites pas et je le regrette.

Vous supprimer la condition de la vente telle qu'elle est formulée, différente de celles qui avaient été accordées à Mr. Park, ce qui est vrai, en ce sens seulement, qu'elles sont moins onéreuses pour vous, qu'elles ne l'étaient pour ce saint homme. Vous sçavez encore que je vous devrais les mêmes conditions qu'à lui, ce qui n'est de votre part qu'une pure attention qui me me servirait en aucun cas, si je n'avais rien de faire. Je le répète donc je ne sais de quoi, ni pourquoi vous vous plaignez. Vous voudrez donc bien, je l'espère, si votre intention est de donner suite à votre observation, vous expliquer sur cette plainte.

un autre point peut-être aussi important, est celui de vous imposer votre désir que les notes des frais, soient gratuites. Il me semble que ceci mérite de sérieuses réflexions - il y a plus d'une place sous laquelle cette question peut être examinée. Je crains que vous n'ayez trop envisagé une, voire quelques idées que je vous offre.

Les écoles sont en son compte des frais, en ce qui concerne la charge des profits qui auront demandé et obtenu un supplément de frais. Dans le 1^{er} cas, qu'elles soient gratuites cela dépendra de vous et je ne sache pas que personne trouve rien à blâmer à votre générosité pour moi je vous honorerais de toutes mes forces, si je savais que vous le souhaitez. Mais il m'est évident que cela est présentement au dessus de vos forces, quelque soit la somme votre bon vouloir.

J'arrivais maintenant le second cas. Celui où les écoles sont à la charge du pâtre vous le désirez gratuitement, en ce sens, que le pâtre voit comptant \$ 40 pour chaque frise annuellement, plus les frais de voyage que vous estimez au moins \$ 10 = Tot. 50 Dol. par an. c.à d. en argent de France f. 275 - (c'est la valeur du charge) et là dans vous vous laissez de la générosité que cette idée met dans l'âme de nos frères. Mais ici une petite réflexion qui se présente naturellement. Supposer qu'elles ne fussent pas gratuites, combien en viendrait-vous dans votre volonté? 50 Dol! c'est justement la somme que j'avais proposée, lors de votre projet de règlement. et j'ai eu d'après M. Martin ^{pinson} que cette somme avait été acceptée et arrêtée, d'autant plus que ce n'est que cette somme de \$ 50 qui est demandée pour la source de la charité. en mon avis si les écoles étaient gratuites, comme nous en avons par de votre côté.

Sans un autre point de vue, avouez l'effet inévitablement produit par votre projet de gratuité. le pâtre aura à vous fournir 1° \$ 50 - 2° la pension complète du frise, soit \$ 40 - 3° une tôte d'une ou deux classes, soit \$ 40 - 4° acquisition des livres \$ 30 = cela fait un total de \$ 190 en francs 1,045 par frise, annuellement. et en penser vous savez qu'un pâtre pourra-t-il trouver cette somme? quelle part de la troupe dans le diocèse. et cette impossibilité j'en ai connu que deux exceptions, dans quelques jours d'il y en aura qu'une, d'ailleurs à des pères qui le plus souvent n'ont pas l'éducation physique avancée, qu'ils puissent mettre de côté cette somme, est rendre impossible l'établissement de nos frères dans le diocèse - cela est clair et ne l'avoir pas, est mission que vous accomplissez par le moyen de la mission - le tout je le sais peut-être en détail, nous devons l'éprouver.

pas autant de l'église que Marseille a quittée, pour venir elle.
elle se abandonnera par ses œuvres - j'ai votre prospectus le
tous ne m'a pas permis d'y faire grandes remarques, mais les points
que se sont présentés à ma première lecture. \$ 100 c'est trop haut
nos soins de la terre et ne prennent que 80 - la note beaucoup
trop bas - vous auriez bien fait d'indiquer les distances de
Chicago, Detroit, Buffalo, et la base pour arriver, avec Detroit.

Je finis par la réponse à l'argent que vous me demandez.
Elle n'est pas ce que vous pensez - il y a 4 mois que je n'ai
pas un cent à moi, j'imprime de tous côtés et je dois -
je n'ai pas le temps d'examiner votre compte, mais il me semble
que je suis bien d'être dans vos dettes, je vous ai dit si je vous
de... comment il faudra que je trouve, si je n'ai
me compte par moi-même, car je n'ai rien, je le respecte.

Vous prie de demander à recevoir directement de la Grèce de la
lad - adieu - vous à lui - Mes amitiés respectueuses à vos
Monsieur et à vos frères - croyez moi avec dévouement
et respect,

Votre humble serviteur,

J. C. B. De Vigne.

187

187

INDIANAPOLIS
OCT
13
IND.

183/4

Rev. Ed. Loring,

South bend, Indiana.

St Joseph Co.

INDIANAPOLIS